

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Paris, le 12 mars 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts d'un Fonds Commun de Placement (FCP) géré par Auris Gestion et figurant dans le tableau en pages 2 et 3 du présent avis et nous vous informons à ce sujet des modifications suivantes à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément aux dispositions de chacun des prospectus des FCP listés ci-dessous, Auris Gestion a procédé à l'augmentation des « Frais de fonctionnement et autres services » de 10 points de base.

Cette augmentation fait suite à l'inflation du coût des services facturés par divers prestataires aux FCP, notamment liée à la complexification des normes et réglementations.

Nous vous rappelons que les « Frais de fonctionnement et autres services » ne reviennent pas à Auris Gestion.

A noter que ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Nous vous rappelons que les rapports semestriels et annuels (rapports réglementaires) de votre FCP sont disponibles au siège de la société Auris Gestion et peuvent, par ailleurs, vous être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann - 75008 PARIS ou par courriel à l'adresse serviceclients@aurisgestion.com.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre le (+33) 1 42 25 86 19.

Cette même adresse e-mail ou ces numéros de téléphone peuvent être utilisés pour obtenir, sur simple demande, la dernière version de la documentation réglementaire de votre FCP (prospectus, document d'information clé...).

Par ailleurs, vous pouvez contacter le Service Clients (serviceclients@aurisgestion.com / (+33) 1 42 25 86 19) afin d'obtenir le reporting mensuel de votre FCP ainsi que l'historique des valeurs liquidatives.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette modification entrera en vigueur le **17 mars 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Non**
- **Augmentation du profil de risque : Non**
- **Augmentation potentielle des frais : Oui**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Aucun**

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Liste des fonds concernés par l'augmentation des « Frais de fonctionnement et autres services »

Nom	Codes ISIN
RENDEMENT SELECTION 2030	FR001400NYY2, FR001400NYZ9, FR001400NZ08, FR001400NZ16
RENDEMENT SELECTION 2027	FR001400EF37, FR001400EF60, FR001400EF78 , FR001400EF86
OPPORTUNITES SELECTION STRUCTURES	FR0013529393

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management

